



2021_041

**DEPARTEMENT
DE LA LOZERE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

OBJET :

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONVENTION DE
MISE A DISPOSITION
MODULE GPEEC -
CIG GRANDE
COURONNE

Séance du 21 septembre 2021

Le 21 septembre deux mille vingt un à 14h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Etaient présents :

Nombre
d'administrateurs
en exercice : 20

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **COUDERC Didier**, Maire de St Bauzile, **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **BOUNIOL Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher.

Etaient excusés :

Date de l'envoi
de la convocation
le 01/09/2021

Messieurs : **BEAURY Pascal**, Maire de Mont Lozère et Goulet ; **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **MORENO René**, Conseiller Régional de la Région Occitanie Gorges ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Massegros Causses ; **SAINT LEGER Francis**, Président de la CC Randon Margeride.

Mesdames : **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende ; **MAILLOLS Aurélie**, Vice-Présidente de la Région Occitanie ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières.

Date de l'affichage
du PV:

Monsieur **SCHWANDER Marc**, payeur départemental, s'est excusé.

Assistait également Madame **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion.

Monsieur SAINT LEGER Francis, Président de la CC Randon Margeride, donne pouvoir à **Monsieur ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ITIER Jean-Paul, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION MODULE GPEEC - CIG GRANDE COURONNE

Le Président présente à l'assemblée :

Conformément à leur mission générale d'information sur l'emploi public territorial, les CDG collectent les données sociales au moyen d'une application commune (plateforme des données sociales) permettant de faciliter la saisie des rapports sociaux uniques pour les collectivités et établissements publics.

Issu de la volonté de mettre à disposition des CDG et des collectivités un outil de cartographie des aptitudes et compétences adossé à l'application données sociales, le Module GPEEC a été développé par le CIG Grande Couronne sur la base d'un cahier des charges conçu par 6 CDG.

Cet outil additionnel offre la possibilité de générer un état des lieux et une prospective « métiers et compétences » à l'échelle d'une collectivité ou d'un agent.

Le Module GPEEC se présente sous la forme d'un outil d'analyse en ligne qui combine 5 référentiels de données :

- Le répertoire des métiers du CNFPT
- Le référentiel des compétences transverses du CNFPT
- Le référentiel des savoirs transférables
- Le référentiel des restrictions médicales de Medtra
- La liste des cadres d'emploi de la FPT

Le Module GPEEC peut être mis à disposition des collectivités par le CDG utilisateur via un conventionnement. Certaines fonctionnalités de l'outil sont personnalisables pour s'adapter au plus près des réalités du territoire ou du fonctionnement des collectivités concernées.

Par conventionnement, le CIG Grande Couronne propose au CDG 48 la mise à disposition du Module GPEEC, son actualisation et sa maintenance en contrepartie d'une participation financière annuelle d'un montant de 171€ TTC. (Montant adapté annuellement selon l'évolution du nombre de CDG utilisateurs).

Dans la configuration actuelle des services du CDG 48 et en fonction de la typologie des collectivités et établissements publics dans le département de la Lozère, le Module GPEEC constitue une opportunité pour les missions / actions suivantes :

- Le conseil en organisation
- Le conseil en évolution professionnelle
- L'accompagnement au reclassement

Il est possible d'imaginer d'autres usages par exemple en développant une offre spécifique de conseil en GPEEC ou une option dans le cadre du service d'aide au recrutement.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 23 ;
Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique et notamment son article 2.

Il est proposé :

D'AUTORISER le Président à signer la convention relative à la mise à disposition du module GPEEC par le CIG grande couronne à compter du date 1^{er} octobre 2021

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré décide à l'unanimité :

D'AUTORISER le Président à signer la convention relative à la mise à disposition du module GPEEC par le CIG grande couronne à compter du date 1^{er} octobre 2021

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat.
Délibération certifiée
Exécutoire le,
Transmis au représentant de l'Etat le
Publié le :



Pour extrait conforme,
Mende, le 21 septembre 2021

Le Président,

Laurent SUAU

